

Les outils Caf permettant de prévenir et signaler les impayés

➤ **IDEAL** : un moyen d'éviter des impayés lors de l'entrée dans le logement

IDEAL (Intégration dématérialisée des aides au logement) est un dispositif de la **Caf** conçu pour simplifier la transmission des informations nécessaires à l'étude des droits aux aides au logement. Il permet aux **bailleurs sociaux** de transmettre ces données directement par voie électronique, évitant ainsi les échanges papier des demandes AL et accélérant le traitement des dossiers.

Atouts pour les bailleurs sociaux :

- ✓ **Gain de temps** : Plus besoin d'envoyer des demandes d'aide au logement, tout est dématérialisé.
- ✓ **Fiabilité des données** : Les informations sont directement issues du système du bailleur, réduisant les erreurs.
- ✓ **Traitement accéléré** : Les dossiers sont étudiés plus rapidement, ce qui permet aux locataires de bénéficier plus vite de leur aide au logement.
- ✓ **Réduction des coûts** : Moins de frais d'affranchissement et de gestion administrative.
- ✓ **Sécurisation des échanges** : Les données sont transmises de manière sécurisée, avec l'accord des locataires.

➤ **Les Echanges dématérialisés informatisés (EDI) pour signaler plus facilement l'impayé**

L'EDI permet le transfert d'informations de la Caf vers le Bailleur et/ou du Bailleur vers la Caf. Après une adhésion auprès d'un opérateur de télé transmission et la vérification du respect des prérequis informatiques, **voici les services accessibles à tous les bailleurs en réseau :**

Mensuellement : Les bordereaux de paiement (Caf → Bailleur)

Annuellement : La révision des loyers* (Caf → Bailleur / Bailleur → Caf)

Les transferts spécifiques d'information nécessitant une adhésion supplémentaire :

Tout au long de l'année :

Les impayés mais aussi les départs de locataires, les changements d'identifiants, les réhabilitations, le passage d'AL en APL à la suite d'un conventionnement avec les services de l'État (Direction du Logement et de l'Habitat), la mise en Tiers payant de l'AL.

Quelles sont les informations transmises au titre de l'impayé?

- la date de constitution de l'impayé (Bailleur → Caf)
- le montant de l'impayé (Bailleur → Caf)

Pour plus d'informations sur cette option Impayé : bailleurs@caf91.caf.fr